



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DEC2/LB/N° 2019-27



LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE LIMOGES Chancelière de l'Université

- **vu** le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié, relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- **vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités d'évaluation et de titularisation de certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré relevant du Ministère de l'éducation nationale ;
- **vu** l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- **vu** la note de service MENH1506379N relative aux modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public ;

ARRETE

Article 1^{er}.

Le jury académique du certificat d'aptitude organisé en vue de l'accès au corps des professeurs d'éducation physique et sportive est composé comme suit :

Président du jury : Monsieur Philippe SBAA
IA-IPR d'éducation physique et sportive

Vice-président : Madame Sandrine MAUD
IA-IPR d'Espagnol

Membres du jury :

Monsieur Gaël GLANDIERES, IA-IPR de sciences et vie de la terre
Monsieur Sébastien FAURE, Proviseur de la Cité Scolaire Limosin – LIMOGES
Madame Sylvie PLAS, Principale du collège Jean Moulin -
Madame Julie PORTE, professeur agrégé STAPS, formatrice académique
Monsieur Mathieu MAURANGES – Conseiller pédagogique EPS – DSDEN 87
Madame Béatrice FERRY, maître de conférences, département STAPS – Faculté
des sciences et techniques de Limoges

Article 2.

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 25 Avril 2019

La rectrice

Anne LAUDE